



Fonds pour les Femmes Congolaises

RAPPORT FINAL, DU 01 OCTOBRE 2024 AU 10 AVRIL 2025

Nom de l'organisation : Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACPDPH)

Titre du projet : Éducation des filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes sur la santé sexuelle et Reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA en Zone de santé de Beni.

Localisation : Zone de Santé de Beni.

Période du rapport : du 1 octobre 2024 au 10 avril 2025

Objectif global : Contribuer à la Promotion de la santé sexuelle et Reproductive des jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes en leurs dotant des compétences nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur leurs santé et leurs reproductions.

I. REALISATION PAR OBJECTIFS

Objectif spécifique 1: Identification des 24 filles adolescentes handicapées bénéficiaires, et la sensibilisation de leur familles sur le projet et son importance sur l'avenir de leurs filles.

Résultat attendu : Les jeunes filles adolescentes handicapées parmi lesquelles les sourdes-muettes ont compris les objectifs du projet, et leurs familles ont acceptés de les accompagner dans tout le processus d'exécution du projet.

Réalisations: Dans le souci de renforcer la mise en œuvre efficace du projet d'éducation des filles adolescentes handicapées sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA en Zone de Santé de Beni, l'Agence Congolaise de Promotion des

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

Droits des Personnes Handicapées (ACDPH) avait organisé une descente sur le terrain, afin de faire l'identification des filles adolescentes handicapées bénéficiaires du projet, prendre contact avec leurs familles et leurs parler du projet et son Impact sur l'avenir de leurs filles. L'objectif était non seulement d'identifier les bénéficiaires du projet, mais aussi de renforcer leur implication avec l'accompagnement de leurs familles dans la mise en œuvre du projet.

Avant la descente sur le terrain pour l'identification des bénéficiaires du projet, l'équipe technique de l'ONG « ACPDPH » chargée de la mise en œuvre du projet avait au départ défini un certain nombre des critères d'éligibilité comme bénéficiaire du projet notamment être une fille adolescente en situation de handicap âgée d'au moins 12 à 17 ans. Les catégories de handicap qui étaient prises en compte étaient le handicap physique, le handicap auditif, le handicap visuel et l'albinisme.

24 filles adolescentes handicapées furent identifiées comme bénéficiaires du projet dans la zone de santé de Beni. Leurs familles furent aussi sensibilisées sur le projet et son impact sur l'avenir de leurs filles adolescentes handicapées. Tous les parents des bénéficiaires avaient manifesté leurs sentiments des joies par rapport au projet ; et ils avaient promis accompagnés leurs filles dans tout le processus de la mise en œuvre du projet pour que celui-ci produise les effets escomptés.

En outre, dans le souci de renforcer la mise en œuvre efficace du projet dans la zone de santé de Beni, l'équipe technique de l'ONG Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPH) avait aussi pris contact avec certaines autorités locales notamment le Médecin Chef de Zone (MCZ) de la zone de santé de Beni ainsi que de la Cheffe de Bureau Urbain du service Genre, famille et enfants de Beni, afin de leurs parler du projet et de ses objectifs d'éducatons des filles adolescentes handicapées sur la santé sexuelle et reproductive. L'équipe de l'ONG « ACPDPH » avait sollicité à chacune de ces autorités locales une implication dans le processus de la mise en œuvre, pour que le projet ait un impact considérable sur la vie des filles adolescentes handicapées bénéficiaires. Ravi des joies, ces autorités avaient chacune remercié le bailleur de Fonds « FFC » Fond pour les Femmes Congolaises pour avoir pensé aux filles adolescentes handicapées longtemps marginalisée dans la communauté de Beni, et ont promis accompagner l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPH) qui est son partenaire de mise en œuvre, afin que le projet atteigne ses objectifs assignés. Ces autorités locales avaient cependant émis les besoins de voir ce projet s'étendre dans d'autres zones de santé environnantes de celle de Beni.

Ventilation des données des bénéficiaires

Sexe	Groupe	Age						Total
		6 à 12	13 à 17	18 à 25	26 à 45	45 à 60	60 et +	

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

Femme	Handicap	0	24	0	0	0	0	24
	SGBV	0	0	0	0	0	0	0
	PA	0	0	0	0	0	0	0
	PDI	0	0	0	0	0	0	0
	FA	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	24	0	0	0	0	24
Homme	Handicap	0	0	0	0	0	0	0
	SGBV	0	0	0	0	0	0	0
	PA	0	0	0	0	0	0	0
	PDI	0	0	0	0	0	0	0
	FA	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	0	0	0
Total		0	24	0	0	0	0	24

SGBV : victime des violences sexuelle et celles basées sur le genre

PH : Personne vivant avec handicap

PA : Peuple Autochtone

PDI : Personne déplacée Interne

FA : Famille d'accueil

Objectif spécifique 2 :

Renforcer les capacités de 24 jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV

www.ffcrdc.org

contact@ffcrdc.org

Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

muettes sur les droits en santé sexuelle et reproductive, hygiène menstruel et la lutte contre les IST, le VIH SIDA en zone de santé de Beni.

Résultat Attendu :

24 jeunes filles adolescents et handicapées, y compris les sourdes-muettes sont formées sur les droits en santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST, le VIH SIDA en Zone de santé de Beni.

Réalisation :

Un atelier d'éducation des jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes en langue des signes avait été organisé du 23 au 24 novembre 2024 dans la zone de santé de Beni. 24 filles adolescentes handicapées parmi lesquelles, **12 handicapées physiques et 10 sourdes-muettes, 1 albinos, 1 aveugle**. L'atelier avait eu lieu dans la salle de la société civile de Beni. Une interprète en langue des signes était présente à l'activité pour traduire en langues des signes toutes les informations données aux bénéficiaires, afin de les rendre aussi accessibles aux filles adolescentes sourdes-muettes présentes dans l'atelier. L'atelier avait été organisé selon le programme ci-dessous :

	ECHEANCE	ACTIVITE	RESPONSABLE
PREMIER JOURS (le 23/11/2024)	De 8hoo' à 9hoo'	<u>MISE EN PLACE</u>	Matumaini Sivahikyako mamie
	De 9hoo' à 9h15'	<u>LACEMENT OFFICIEL DES ACTIVITES</u>	Mme Ruth SABUNI, DIVIGENRE
	De 9h20' à 10h30'	<u>Premier Module :</u> NOTIONS SUR LE HANDICAP	Kaswera Kinahwa Jacquie
	De 10h30' à 11hoo'	<u>PAUSE CAFE</u>	Matumaini Sivahikyako Mamie
	De 11h10' à 12hoo	<u>Deuxième Module :</u> ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES ORGANES DE REPRODUCTION	Kavira Maghaviro Noëlla
	De 12hoo' à 13hoo'	<u>GRANDE PAUSE ET REPAS</u>	Matumaini Sivahikyako Mamie

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

DEUXIEME JOUR (le 24/11/2024)	De 13h00' à 15h00'	Troisième Module : HYGIENE MENSTRUELLE	Kaswera Kinahwa Jacquie
	De 9h00' à 10h30'	Quatrième Module : METHODES CONTRACEPTIVES	Kavira Maghaviro Noella
	De 10h30' à 11h00'	PETITE PAUSE	Matumaini Sivahikyako Mamie
	De 11h00' à 12h00'	Cinquième Module : LES DROITS SUR LA SANTE SEUELLE, REPRODUCTIVE ET LA LUTTE CONTRE LES VBG	Kaswera Kinahwa Jacquie
	De 12h00' à 13h00'	GRANDE PAUSE	Matumaini Sivahikyako Mamie
	De 13h00' à 15h00'	Sixième Module : PREVENTION CONTRE LES INETRRIPTIONS VOLONTAIRES DES GROSSESSES (IVG), LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) ET LES VIH/SIDA	Noëlla
	De 15h00' à 15h15'	CLOTURE DE L'ATELIER	Madame Ruth SABUNI, DIVIGENRE

En effet, selon le programme tracé par l'ONG Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes handicapées-ACDPDPH, l'atelier avait été lancé officiellement le samedi 23 Novembre 2024 par Madame Ruth SABUNI, la chef de Bureau urbain du Genre, famille et enfant ville de Beni. Dans son speech, Madame la Cheffe de Bureau avait d'abord présenté ses sentiments de gratitude aux Organismes de l'atelier notamment les Fonds pour les Femmes Congolaise-FFC et son partenaire d'exécution, l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des personnes Handicapées - ACPDPH pour avoir songé à une catégorie des populations que la plupart des acteurs oublient parmi les cibles de leurs activités, les jeunes filles adolescentes handicapées. C'est ainsi qu'elle a encouragé les bénéficiaires à bien suivre la matière qui leur sera transmise sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre le IST et le VIH/SIDA. Elle les a également appelés à la mise en pratique de cette matière pour leur bien-être. Après le mot d'ouverture officiel, les différents Modules ont été développés :

1. LES GENERALITES SUR LE HANDICAP: Au cours de cette thématique, la facilitatrice avait fait voir aux bénéficiaires que la personne handicapée est aussi une personne au même titre que les

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

autres. Elle doit donc jouir et exercer de tous les droits humains sur base de l'égalité avec les autres. Elle a appelé les filles adolescentes handicapées bénéficiaires à bannir la sous-estimation de soi à cause de leur situation de handicap. Elle a appelé les filles handicapées bénéficiaires à éviter les stéréotypes et de valoriser les compétences qu'elles ont en elles. Elle a démontré aux filles handicapées que chacune d'elles dispose d'une quelconque compétence qu'elle doit chercher à découvrir mais aussi à exploiter pour répondre aux différents besoins de la vie quotidienne. Les jeunes filles handicapées en cours de scolarisation ont, à cet effet, été encouragées à poursuivre leurs études jusqu'à obtenir les diplômes qui leur permettront d'avoir accès à l'emploi, et de répondre aux différents besoins de la vie quotidienne. S'agissant des différents instruments juridiques qui régissent les personnes handicapées en RDC, il a été démontré aux bénéficiaires qu'une loi organique portant protection et promotion des droits des personnes handicapées est déjà promulguée par le président de République depuis le 3 mai 2022. Il a été démontré aux bénéficiaires que cette loi met en évidence les différents droits et les différents devoirs des personnes handicapées sur tout le territoire national. Les dispositions pénales ont également été définies dans cette loi pour les citoyens congolais qui iront à l'encontre de ladite loi. Après des explications de quelques articles par Monsieur Emmanuel KAKULE, le Président du C.A. de l'ONG Agence Congolaise de Promotion des Droits des personnes Handicapées-ACDPH, les copies de la loi organique portant protection et promotion des Droits des Personnes Handicapées ont été distribuées à chacune des 24 filles adolescentes handicapées présentes dans l'atelier, afin qu'en faisant régulièrement la lecture, elles connaissent leurs droits et leurs devoirs au sein de la communauté.

2. ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES ORGANES DE REPRODUCTION : Ce module a été développé afin d'aider les jeunes filles adolescentes handicapées à se connaître anatomiquement, à connaître leurs organes génitaux et ceux des hommes et avoir des informations sur comment ces organes génitaux fonctionnent. Dans cette thématique, la facilitatrice a insisté sur le cycle menstruel. Elle leur a donné des explications claires sur comment elles peuvent chaque fois calculer leurs cycles menstruels. La facilitatrice a également donné des informations sur quelle période elles peuvent concevoir, donc leur période d'ovulation.

3. L'HYGIÈNE MENSTRUELLE : Au cours de la présentation de cette thématique, la facilitatrice avait expliqué ce que signifie l'hygiène menstruelle. La facilitatrice avait aussi montré aux participantes les attitudes qu'elles sont appelées à prendre lorsqu'elles sont dans cette période de menstruation, tout en leur montrant que lorsque les règles apparaissent chez la femme, cela n'est pas une maladie. C'est tout à fait normal chez la femme. Quand une femme voit ses règles, a-t-elle expliquée, ça prouve en suffisance que son corps fonctionne normalement, et qu'elle a aussi la chance de devenir un jour une mère. Ainsi, la facilitatrice avait appelé les jeunes filles adolescentes à la gestion rationnelle de leur menstruation. Elle avait démontré par les matériels d'appui, comment les jeunes filles adolescentes handicapées peuvent gérer leurs serviettes hygiéniques

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

après utilisation pour éviter les infections lors de la prochaine utilisation. La facilitatrice avait finalement appelé les jeunes filles adolescentes handicapées à la propreté pendant cette période de menstruation pour éviter des infections.

4. LES MÉTHODES CONTRACEPTIVES : Au cours de cette thématique, la facilitatrice avait fait voir aux jeunes filles adolescentes qu'en un certain âge, surtout en période d'adolescence, les jeunes filles, même celles en situation de handicap, sont pour la plupart curieuses de savoir qu'est-ce qu'il y a au juste avec le sexe, elles veulent se découvrir. C'est en cherchant à savoir ce qu'il y a vraiment avec le sexe par curiosité, si elles ne sont pas bien informées sur les dangers auxquels elles sont exposées en faisant les relations sexuelles non protégées ; qu'elles peuvent avoir des grossesses indésirables ou des infections sexuellement transmissibles, mais aussi le VIH/SIDA et finalement à la mort. La facilitatrice avait également démontré aux filles adolescentes handicapées que les infections sexuellement transmissibles sont très dangereuses car elles peuvent aussi entraîner la stérilité. Finalement, les méthodes contraceptives ont été enseignées aux filles adolescentes handicapées parmi lesquelles le port des préservatifs en cas des relations sexuelles avec des partenaires occasionnels, pour se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses indésirables.

5. LES DROITS SUR LA SANTE SEXUELLE, REPRODUCTIVE : Au cours de cette thématique, la facilitatrice a démontré aux jeunes filles adolescentes handicapées que l'accès aux informations précises sur la santé sexuelle et reproductive constitue un droit dont toute personne, y compris les personnes handicapées, doit jouir pour protéger sa santé, sa vie et son avenir. Il sied de préciser ici que l'éducation sur la santé sexuelle et reproductive est essentielle pour permettre aux jeunes filles et femmes de mieux comprendre le fonctionnement de leur corps, d'être informées sur les différentes étapes du cycle menstruel, les moyens de contraception, les infections sexuellement transmissibles, etc. Cette éducation contribue à une meilleure connaissance de soi et de son corps, aide à prévenir les problèmes de santé et permet une sexualité plus épanouie et responsable. Certains instruments juridiques nationaux et internationaux soutiennent les droits sur la santé sexuelle et reproductive notamment la loi organique portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, le protocole de MAPUTO... Finalement, la santé sexuelle et reproductive fait partie intégrante des droits qu'à toute personne de jouir sans aucune discrimination fondée sur le handicap. Les obstacles qui empêchent les jeunes filles handicapées de jouir d'un bon état de santé en matière de sexualité et de reproduction sont à bannir sur tout le territoire national de la RDC.

6. LUTTE CONTRE LES VBG : L'objectif de cette thématique était de renforcer les connaissances des jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes sur les différentes formes des Violences Basées sur les Genres, ses différents types, mais aussi ses diverses conséquences, surtout qu'elles sont appelées à sensibiliser leurs pairs au sein de la communauté. Quant aux notions sur les Violences Basées sur le Genre, outre les définitions, le facilitateur a également parlé des généralités sur les Violences basées sur le Genre. Il a aussi

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

démontré qu'il y a une grande différence entre le concept « genre » et le concept « sexe ». Le facilitateur a aussi parlé des stéréotypes liés au genre et des différentes typologies du genre. S'agissant des mesures de préventions des jeunes filles adolescentes handicapées contre le viol, le facilitateur a appelé les jeunes filles adolescentes handicapées à ne pas chaque fois se promener pendant les heures tardives suite à leurs faiblesses liées à la mobilité, aux difficultés de crier au secours pour les sourdes-muettes et de voir le bourreau pour les aveugles et les malvoyants. Le facilitateur a appelé les jeunes filles adolescentes présentes à l'atelier de chaque fois dénoncer les cas des violences dont elles sont victimes au sein de la communauté tout en respectant les mesures de la confidentialité. D'autres mesures de prévention contre les violences basées sur le genre, le facilitateur a appelé les jeunes filles adolescentes à sensibiliser leurs pairs sur les mesures directrices pour la prévention contre les différentes violences basées sur le genre.

PREVENTION CONTRE LES INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DES GROSSESSES (IVG), LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) ET LES VIH/SIDA :

S'agissant des interruptions volontaires des grossesses, la facilitatrice a démontré qu'elles sont devenues très fréquentes dans la région de Beni. Beaucoup de jeunes filles, quand elles constatent qu'elles sont devenues grosses et que leurs partenaires (le mari) déclinent la responsabilité des grossesses, elles décident volontairement d'interrompre les grossesses. La facilitatrice a démontré aux filles adolescentes handicapées que cette pratique d'interruption volontaire des grossesses a des conséquences très graves sur la vie des filles. Nombreuses sont des filles qui en meurent. Ainsi, la facilitatrice a découragé cette pratique chez les filles adolescentes handicapées. S'agissant des infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA, la facilitatrice a appelé les jeunes filles adolescentes d'éviter de faire des relations sexuelles non protégées avec les partenaires dont elles ne connaissent pas l'état de santé sous peine d'en sortir avec des infections qui peuvent leur conduire à la mort ou à la stérilité.

Finalement, toutes les participantes, les jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes ont toutes salué l'organisation de l'atelier qui leur a permis de comprendre que la société pensait aussi à elles. Surtout, comme le dit Mademoiselle Florence KAVUO, qu'elle a appris à pouvoir connaître ce que c'est qu'un cycle menstruel, ses périodes d'ovulation et donc, comment éviter des grossesses non désirées : « Cette formation m'a tellement aidée, parce que désormais je connais bien mon cycle. Avant, je n'en savais rien. J'entendais parler de 28, 29, 30 jours... tout ça, je n'en savais pas grand-chose. J'attendais mes règles chaque mois, sans plus. Déjà, à partir d'aujourd'hui, je suis capable de calculer mes jours. D'ailleurs, je vais aller mettre un calendrier dans ma chambre pour me permettre à chaque fois de bien calculer mes jours de règles, comme je l'ai appris ici. Merci beaucoup aux organisateurs, FFC et ACPDPH d'avoir pensé à nous ».

Mademoiselle MASIKA est sourde-muette. A travers le langage des signes interprété par un

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

interprète, elle résume ce que cette formation lui a apporté : « Je dis merci beaucoup pour cette matière apprise au sujet du VIH/SIDA. Je viens d'apprendre comment me protéger contre cette maladie, en évitant les relations sexuelles non protégées. J'ai appris aussi l'égalité de sexes et l'on a dit que les sourds et les entendants tous, nous sommes égaux. Et au sujet du cycle menstruel, on nous a appris qu'il faut bien faire la propreté en étalant nos linges au soleil pour l'usage prochain ».

Mademoiselle FLORENCE, Mademoiselle MASIKA, et Mademoiselle CATHERINE et les autres étaient reparties le dimanche 24 novembre 2024, rassurées et revigorées, malgré leurs statuts et handicaps. Toutes avaient promis d'aller « partager avec leurs amies les matières apprises »

Objectif spécifique 3: Sensibiliser les paires et la communauté sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA.

Résultat attendu : les paires des jeunes filles adolescentes handicapées bénéficiaires du projet et toute la communauté en générale sont sensibilisés sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA.

Réalisations :

a. Sensibilisation des paires par les jeunes filles adolescentes handicapées bénéficiaires du projet:

Afin de renforcer la pérennisation du projet d'éducation des filles adolescentes handicapées sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA en Zone de Santé de Beni, l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACPDPH) avait procédé à la mise en place de trois noyaux de sensibilisation des paires sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA en Zone de Santé de Beni. Composés essentiellement des jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes, ces noyaux furent installés dans trois sites notamment Au CENTRE POUR HANDICAPES PHYSIQUES DE BENI (Fraternité Chrétienne des Malades et Handicapés), à l'ECOLE DES SOURDS DE BENI et à l'Ecole WE ARE THE WORLD SCHOOL.

Ci-après les différents comités des noyaux ayant été mis en place.

N°	NOMS POST NOM	SEXE	TYPE DE HANDICAP	FONCTION AU SEIN DU NOYAU	TELEPHONE
NOYAU « FRATERNITE CHRETIENNE DES MALADES ET HANDICAPEES »/ 7 personnes					
01	KAVUGHO KASIANO MARIAM	F	HANDICAP PHYSIQUE	PRESIDENTE	09982235855
02	KAVUGHO KAHUMBA FLORENCE	F	HANDICAP PHYSIQUE	VICE-PRESIDENTE	0972247248

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

03	MASIKA ANIFA	F		SECRETAIRE	0994535175
NOYAU « ECOLE DES SOURDS DE BENI »/ 10 personnes					
04	MASIKA VURUKA	F	AUDITIF/SOURDE	PRESIDENTE	0975486733
05	MAMBU MIREILLE	F	AUDITIF/SOURDE	VICE-PRESIDENTE	
06	KAHAMBU KABAU ABIGAEL	F	AUDITIF/SOURDE	SECRETAIRE RAPPORTEUR	
NOYAU « WE ARE THE WORLD SCHOOL »/ 5 personnes					
07	KAVUGHO MATHE	F	HANDICAP PHYSIQUE	PRESIDENTE	0993062600
08	KAHAMBU LAJOIE	F	HANDICAP PHYSIQUE	VICE-PRESIDENTE	
09	ALICE	F	HANDICAP PHYSIQUE	SECRETAIRE	

S'agissant des réalisations de ces noyaux, ils sont en cours de sensibilisation de leurs paires sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH /SIDA, conformément à l'éducation dont ils avaient été bénéficiaires lors de la formation.

b. Conception et diffusion des spots, animation des émissions radiodiffusées par l'équipe charge de la mise en œuvre du projet :

Les spots et les émissions avaient été diffusés sur les radios locales afin de sensibiliser la communauté d'abord sur la santé sexuelle et reproductive, mais aussi renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes de lutte contre les Violences Basées sur la Genre (VBG) et ceux d'éducation sur la santé sexuelle et Reproductive dans la Zone de santé de Beni.

- Le spot : un contrat avait été signé avec une radio locale pour la conception et la diffusion du spot de sensibilisation communautaire sur la prise en compte du handicap dans les programmes d'éducation sur la santé sexuelle et Reproductive et de lutte contre les violences Basées sur le Genre en Région de Beni. Voici comment le message du spot avait été formulé : *« l'accès à l'information sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA est un droit universel garanti à tous sans discrimination sur le handicap.... L'exclusion des femmes et des filles handicapées, y compris les sourdes dans la jouissance de ces droits constitue une violation grave de ces droits passibles des sanctions légales... Chers autorités gouvernementales, les ONGs Nationales et Internationales, chers parents et acteurs de la société civile, engageons-nous à renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes de promotion de la santé sexuelle et reproductive et de lutte contre les violences basées sur le genre en République Démocratique du Congo... »* Selon le contrat signé, 360 diffusions ont été réalisées pendant 45 jours à la Radiotélévision Graben Beni.
- Emission radiodiffusée : Afin d'atteindre le Grand Public, un contrat avait également été

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

signé avec la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC), sous station de Beni pour une émission de sensibilisation communautaire sur la prise en compte du handicap dans les programmes d'éducation sur la santé sexuelle et Reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA. Huit émissions étaient diffusées par mois pendant quatre mois à la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC) sous-station de Beni.

Objectif spécifique 4 :

Assurer la prise en charge sanitaire (Infections Sexuellement Transmissibles) de 24 filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes en Zone de santé de Beni.

Résultat Attendu :

24 jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes sont prises en charge en santé quant aux infections sexuellement transmissibles dans la zone de santé de Beni.

Réalisation :

Avant la prise en charge sanitaire proprement dites, une contacte des parents des jeunes filles adolescentes handicapées avait été organisé par l'équipe technique de l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées-ACDPH. L'objectif était de solliciter le consentement des parents des bénéficiaires et leur accompagnement dans les activités de prise en charges sanitaire de leurs enfants. A l'issue de cette activité, tous les parents étaient d'accord pour que l'activité de prise en charges sanitaire soit amorcée. Un contrat de prise en charge sanitaire de 24 jeunes filles adolescentes handicapées avait préalablement été signé avec une structure de santé dénommées « CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL MAPEDO » pour la prise en charge sanitaire, spécialement quant aux infections sexuellement transmissibles.

Dans le cadre de la prévention de 24 jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes contre les IST et VIH/SIDA, elles étaient passées tour à tour au CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL MAPENDO, en consultation médicale pour dépistage volontaire et prise en charge sanitaire.

En effet, cette activité ayant duré une semaine, avait été ouverte par la signature d'un contrat de partenariat entre le CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL MAPENDO et l'AGENCE CONGOLAISE DE PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES-ACDPH en date du 23/01/2025.

La prise en charge proprement dite avait commencé le 24 /01/2025. Toutes les filles avaient bénéficié tour à tour d'un examen médical qui consistaient à l'interrogatoire et examen physique général, après quoi passaient au laboratoire pour des examens paracliniques liés aux Infections Sexuellement Transmissibles et le /SIDA (SU, FV, VDRL et test VIH)

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

Tableau I : Nombre des filles consultées par jour

JOURS	NOMBRE DES FILLES EXAMINEES
PREMIER JOUR	1
DEUXIEME JOUR	4
TROISIEME JOUR	7
QUATRIEME JOUR	5
CINQUIEME JOUR	2
SIXIEME JOUR	4
SEPTIEME JOUR	1
TOTAL	24

L'interrogatoire était spécifique aux symptômes liés aux Infections Sexuellement Transmissibles. Le personnel médical avait démontré que certaines questions étaient posées aux bénéficiaires afin de savoir si elles ressentaient les douleurs abdominales surtout du bas-ventre, prurit vulvaire (démangeaison), leucorrhée (perte blanche anormale), douleur lombaire ...Les résultats suivant avaient produits :

SYMPTOME	NOMBRE	POURCENTAGE
Prurit vulvaire	16	66,6%
Douleur abdominale	12	50%
Douleur lombaire	9	37,5%
Leucorrhée	5	20%

La majorité de nos filles se plaignait de prurit vulvaire et douleur abdominale, surtout du bas ventre.

- L'examen physique n'avait pas de particularité, à part une légère sensibilité hypogastrique chez au moins 80% des filles.
- L'examen paraclinique était aussi spécifique où l'on demandait : SU (sédiment urinaire), VDRL (test pour syphilis), et test au VIH/SIDA

TEST	POURCENTAGE DES CAS POSITIF	NOMBRE
Test VIH/SIDA	0%	0
TEST POUR SYPHILIS/VDRL	0%	0
SEDIMENT URINAIRE/SU (GRAVE)	54,16%	13
SEDIMENT URINAIRE/SU (modéré)	20,83%	5

Ce tableau nous montre qu'aucune des jeunes filles adolescentes handicapées bénéficiaires du projet, n'est jusque-là infectée aux VIH/SIDA et à la syphilis, néanmoins la plupart avait dans leurs voies génitales des infections à germes non spécifique. La prise en charge consistait à leur donné

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
 GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
 KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
 Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

de médicament, selon la prescription médicale et au cas par cas.

Après les interrogatoires de chaque fille adolescente handicapée, elles n'avaient pas leurs propres seaux pour se baigner. Elles utilisaient les mêmes seaux avec tous les membres de la famille. Cela pourrait être parmi les causes des infections. Ainsi, nous leurs avons recommandés d'aller dire à leurs parents de leur acheter chacune un seau propre à elle pour se baigner.

II. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES

- Les jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes qui ont besoins d'avoir accès aux informations sur la santé sexuelles et reproductives sont très nombreuses dans la zone de santé de Beni et ses environs. Cependant, faute de l'insuffisance des moyens financiers, l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACPDPH) a limité le nombre des bénéficiaires à 24 jeunes filles adolescentes handicapées. Nous pensons qu'il serait utile d'accroître l'enveloppe prochainement pour une éducation d'un nombre suffisant des jeunes filles adolescentes handicapées, y compris les sourdes-muettes en santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA
- Au Regard de la grandeur de la Zone de santé de Beni dans laquelle les jeunes filles adolescentes handicapées sont éparpillées, elles étaient confrontées aux difficultés de la mobilité pour arriver à l'hôpital où elles doivent bénéficier des soins de santé. Pour surmonter cette difficulté, l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées-ACPDPH avait mis en leur disposition un moyen de déplacement (moto) pour assurer leur transport « aller » et « Retour » afin de bénéficier des soins de santé.

ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

III. HISTOIRES DE SUCCES (performances) ET SUGGESTIONS

- Les filles adolescentes handicapées surtout les sourdes-muettes de Beni étaient totalement exclues et n'avaient pas d'accès aux informations sur la santé sexuelle et reproductive suite à l'insuffisance des interprètes en langue des signes dans la région. Beaucoup d'organisations de lutte contre les Violences Basées sur le Genre éprouvent des difficultés d'inclure cette catégorie des vulnérables, les sourdes-muettes dans leurs programmes de lutte contre les Violences Basées sur le Genre, d'éducation sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et lutte contre les IST et le VIH/SIDA. L'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACPDPH), grâce à ses interprètes en langues des signes, elle a su transmettre les informations la santé sexuelle, l'hygiène menstruelles, les méthodes contraceptives et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA.
- Dans le projet avenir similaire, le partenaire devra penser aussi au transport des bénéficiaires handicapés dans le cadre de la prise en charge sanitaire.

IV. LECONS APPRISES

La leçon apprise dans ce projet c'est l'éducation des sourdes-muettes en langue des signes sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA. Cette éducation était aussi un besoins primaires pour les filles adolescentes handicapées qui ne savaient pas chez qui recourir pour en avoir accès.

Fait à Beni, le 10 Avril 2025

Pour L'ACPDPH ASBL,

Emmanuel KAKULE SYAYUKUMBITA

Le Président



ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

I. QUELQUES PHOTOS



ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640

Installation des noyaux de sensibilisation des paires, dont l'un à l'ECOLE DES SOURDS DE BENI, l'autre à ECOLE WE ARE THE WORLD SCHOOL et au CENTRE POUR HANDICAPES PHYSIQUES DE BENI



Prise en charge sanitaire des jeunes filles adolescents handicapées en zone de santé de Beni



ADRESSES :

KINSHASA : Avenue COLONEL EBEYA, 74, Commune de la GOMBE
GOMA : Avenue LA FRONTIERE, 40, Commune de GOMA, Quartier KATINDO
KALEMIE : Avenue KALEMIE, 23, Quartier DAV
www.ffcrdc.org
contact@ffcrdc.org
Tel: +243-822-221-195, +243-979-666-640